



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 19 novembre 2021

Membres en exercice :

11

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 23/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

Représentés:

Excusés: André FUSILLO

Absents: Dominique DUMONS

Secrétaire de séance: Amandine RAUZY

Objet: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTION RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Délibération n°: DE_2021_037

Monsieur le Maire rappelle l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le transfert des compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont attachés à la date du transfert (délibération de la commune en date du 09 décembre 2009, adhésion SMDEA).

Le SMDEA, dans le cadre de la mise en place de la procédure, sollicite de la part de la commune une mise à disposition du bien précisé ci-dessous :

- La commune de Roquefixade décide de mettre à la disposition du SMDEA le bien suivant situé sur la commune :

Section	Numéro de parcelle	Adresse	Superficie
A	1113 et 1114	Camp des clots et Genièvre	13 a 54 Ca (1113) 6 a 54 Ca (1114)

Le SMDEA propose de signer une convention qui a pour objet la mise à disposition du bien immeuble nécessaire à l'exercice de la compétence assainissement à compter du 1^{er} décembre 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité/la majorité :

- **ACCEPTE** la procédure de mise à disposition du bien.
- **DONNE** l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention ayant pour objet la mise à disposition.

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/11/2021 009-210902490-20211119-DE_2021_037-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/11/2021 009-210902490-20211119-DE_2021_037-DE